

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 mars 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme HERVIEU).

Membres excusés : (2) Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme CHATILLON

Date de convocation : 2 mars 2010

Délibération n° : 12-2010

Objet : Plateforme de répit au Centre d'accueil de jour des Marronniers – convention avec la FEDOSAD

Dans le cadre du plan Alzheimer, la FEDOSAD a reçu l'autorisation d'expérimenter la mise en œuvre d'une plateforme téléphonique dédiée aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Après évaluation de la demande, l'écoutant propose des solutions de répit à l'aidant demandeur, en l'informant sur les possibilités d'accueil de la personne malade, notamment en centre de jour.

La FEDOSAD a établi une liste présentant les différents centres d'accueil de jour afin de permettre aux appelants de choisir le lieu le plus approprié à la situation (en fonction des disponibilités de chaque centre).

Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention.

Afin que le centre d'accueil de jour « Les Marronniers » soit présenté comme structure de répit, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la convention,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 MARS 2010



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DG : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 10 MARS 2010